

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 4 juin 2018

## COMMUNE DE SAINTE-MONTAINE

### ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES SCRUTIN DU 17 JUIN 2018 DÉPÔT DES CANDIDATURES ET CONVOCATIONS DES ÉLECTEURS

À la suite de la démission du maire de la commune de Sainte-Montaine, des élections municipales partielles sont organisées.

Le dépôt de candidature fixé les 23 et 24 mai 2018 s'étant révélé infructueux, le 1<sup>er</sup> tour de scrutin prévu le 10 juin 2018 est annulé.

En vue du second tour, les déclarations de candidatures devront être déposées à la sous-préfecture de Vierzon (9 rue du Maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque – 18100 VIERZON) :

- le lundi 11 juin 2018 de 9h00 à 14h00
- le mardi 12 juin 2018 de 14h00 à 19h00

Les formulaires de déclaration de candidature ainsi que les divers imprimés à joindre aux déclarations de candidature sont téléchargeables sur les sites suivants :

- <http://www.cher.gouv.fr> – Politiques publiques – Citoyenneté et élections
- <http://www.interieur.gouv.fr/>

La Préfète du Cher,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Sous-Préfet de Vierzon

Patrick VAUTIER

#### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher